

Liberté Égalité Fraternité

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS Bureau des concours

Arrêté n° RM-DEC-2024-26 du 7 mai 2024 portant composition du jury du concours externe communs de secrétaire administratif de classe normale catégorie B, session 2024

Le Recteur de la région académique Recteur de l'académie de Mayotte

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 4 et 6 ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, notamment ses articles 5 et 6 :

VU le décret n°2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 08 février 2010 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux vicerecteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B;

VU l'arrêté du 10 avril 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B :

VU le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte;

ARRÊTÉS

<u>Article 1</u>: Le jury du concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale pour la session 2024 est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2 : Calendrier prévisionnel des épreuves

- Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le vendredi 19 avril 2024 ;
- Le jury d'admissibilité se réunira le lundi 03 juin 2024 ;
- Les épreuves d'admission se dérouleront du mercredi 03 juillet 2024 au jeudi 04 juillet 2024;

Article 3 : Le Secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Mamoudzou, le 7 mai 2024

Le Recteur,

Jacques MIKULOVIC

PROPAT DE MA

COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE SESSION 2024

Président :

BELLENCONTRE Cyrille

Secrétaire général d'EPN - Agent comptable au lycée de

Dembéni

Membres du jury:

ABAINE NAWAOUI Saloua

Cheffe de pôle qualité et GPEEC – DEALM

ALI Chaima

Cheffe Adjointe du SATPN de Mayotte

MARCEAUX Patricia

Principale au collège de Chiconi

SERHIR Naima

Greffière des services judiciaires au tribunal judiciaire de

Mamoudzou